



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 / 11 / 2016

**Présents :** Mmes : Martine CHARROIS / Régine DUBOIS  
MM. Guy DELNESTE / Jean Jacques DURAND / Bernard GAREAU / Fabien GUERIN / François ROUX

**Absents :** M. Florian GUY (pouvoir à F. ROUX)

Secrétaire de séance : Fabien GUERIN

Début de la séance : 10 H 00

## **1- APPROBATION du COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 Aout 2016 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2- VALIDATION DU PROJET DE SCHEMA RELATIF AUX MUTUALISATIONS ENTRE LES SERVICES DE LA CCAVM ET LES COMMUNES MEMBRES :**

Mr le Maire expose que le conseil communautaire de la CCAVM a validé par délibération en date du 12/09/16 le projet de schéma relatif aux mutualisations entre les services de la communauté de communes et les communes- membres. Les pistes de mutualisation apparues aux termes des réflexions entre la CCAVM et les communes sont énumérées en séance, étant précisé que certaines propositions pourront être mises en œuvre rapidement, mais toujours sur la base du volontariat des communes. L'avis de chaque conseil municipal des communes- membres étant requis conformément à la législation, ce projet est soumis au vote et approuvé par 6 voix et 2 abstentions.

## **3- REVISION DES STATUTS DE LA CCAVM :**

Il est rappelé que conformément à l'article L5211-17 du code des collectivités territoriales, les compétences transférées à la communauté de communes sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux des communes-membres. Les nouveaux statuts après présentation et commentaires, sont soumis au vote au vote aux conseillers présents et ayant pouvoir de vote. Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

## **4 – AFFOUAGES ET BOIS :**

Les affouages au titre de la saison 2016-2017 ont été attribués par tirage au sort le 29 octobre dernier. Cela représente 12 lots sur la parcelle 7, 1 lot sur la parcelle 20, 1 lot sur la parcelle 11. Il est proposé pour cette saison de reconduire le règlement intérieur avec modification des dates limites de façonnage et de débardage qui seront respectivement le 22 Avril 2017 et le 17 Septembre 2017. Le prix du stère étant inchangé. Nouveau règlement adopté à l'unanimité. Les conseillers rappellent qu'il est important que ces dates soient respectées et que des sanctions sous forme d'amendes au titulaire du lot sont à l'étude.

Par ailleurs à la demande de certains conseillers afin d'amortir au mieux les frais de garderie pratiqués par l'ONF et d'être plus en phase avec les prix pratiqués dans les communes avoisinantes, il est proposé pour la saison suivante soit 2017-2018 que le prix du stère passe de 4.00 à 5.00 €. Proposition adoptée par 6 voix pour et 2 contre.

Concernant la coupe d'emprise pour le projet routier desservant les parcelles 32 ;33 ;26 ;26 il est proposé de délibérer pour demander le marquage de la coupe d'emprise, la vente des grumes et pour les houppiers et petits bois la délivrance de bois. Proposition adoptée à l'unanimité.

## 5- POINT SUR INVESTISSEMENTS BUDGETES ET REALISES :

- Lavoir, aire de jeux-détente : Travaux terminés, reste maintenant à demander le solde des subventions dès que les dernières factures auront été reçues et payées (voirie avec la CCAVM).
- Tables et bancs : aire de jeux : posés (fabrication par un artisan local), salle de fêtes 4 tables achetées.
- Remplacement du matériel volé effectué : Voiture, tracteur tondeuse, remorque, tronçonneuse etc. A noter sur ce point que sur l'ensemble du matériel volé, nos négociations tant bien avec l'assureur qu'avec les fournisseurs, ont permis d'équilibrer à peu près le préjudice.
- Ralentisseurs : en attente des devis de la CCAVM.
- Le diagnostic énergétique pour le bâtiment Mairie/salle des fêtes doit-être réalisé par l'intermédiaire de l'ATD (agence technique départementale) mais la mission n'avance pas très vite.
- Voirie : des devis ont été demandés à la CCAVM pour la fourniture et pose de miroirs (croisement route de Clamecy et route de Chatel ainsi qu'à Avriigny à la demande d'un riverain pour faciliter et sécuriser la sortie de son garage. Une convention avec ce dernler doit être finalisée pour déterminer la part de chacun. Le coût d'un miroir étant de 403.78 € TTC. Un devis pour la pose de 3 balises sur le trottoir dans l'angle route de Crai route de Vezelay a également été reçu pour un montant de 662.15 euros TTC. Tous ces travaux seront programmés et discutés dans le cadre du budget 2017
- En fonctionnement le fossé « La chapelle » rue du pont Bachelier a été effectué dernièrement pour 840 €

Il est demandé aux conseillers de réfléchir rapidement sur les programmes investissements ou de travaux envisageables en 2017.

## 6 – PROTECTION ATELIER MUNICIPAL :

Il est convenu de donner une suite favorable au devis reçu pour un montant de 1 264.80 € TTC.

## 7 – FETES DE FIN D'ANNE :

- La commission enfance jeunesse a décidé de ne pas reconduire notre participation au Noël commun organisé per la Mairie d'ASQUINS. Avis partagé par le conseil municipal
- Noël des jeunes : reconduction des dispositions antérieures consistant en cadeau pour les plus jeunes et places de cinéma.
- Pour les anciens de plus de 70 ans colis
- Le repas de fin d'année organisé par le comité des fêtes se déroulera le 11 décembre
- La mise en place des illuminations aura lieu courant décembre : façade de la Mairie, lavoir et aire de jeux, traversées de route.

## 8 – DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- **Ecole élémentaire Avallon** : Rappel : un enfant d'Asnières est scolarisé à cette école en classe CLIS. Nous devons prendre une délibération concordante à celle d'Avallon er fixant les tarifs de participation aux frais de fonctionnement soit 517.00 € pour l'année scolaire. Il a été évoqué lors du dernier conseil la possibilité d'une prise en charge par des organismes sociaux, la réponse étant négative il convient de prendre une délibération pour acter cette participation. Accord du conseil à l'unanimité.
- **Les pep 89** : au titre de 2016. Refus du conseil à l'unanimité
- **France ALZHEIMER** pour l'année 2017 : Refus du conseil à l'unanimité

## 9– ENQUETE PUBLIQUE CMA:

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une carrière par la Sté CMA sur le territoire de la commune en date du 14 février 2013 ayant été annulé par le tribunal administratif de Dijon (jugement du 07 juillet 2015), un arrêté d'autorisation provisoire d'exploiter a été délivré le 14 septembre 2015 par la Préfecture assortie d'une mise en demeure de régulariser la situation administrative sous dix mois. Une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter a donc été établie par la CMA , impliquant la reprise de toute la procédure, notamment une nouvelle enquête publique qui de déroulera du 18/11/16 au 20/12/16, mais nécessitera également l'avis du conseil municipal ainsi que celui de communes avoisinantes.

## **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- L'acte de vente de la parcelle 176 aux Bideaux a été signé.
- LE RELAIS D'ASNIERES : M et Mme FAULE ont cédé leur fonds de commerce à Mme BORN Christelle. L'acte de vente du fonds et la régularisation du bail avec la commune ont été signé chez le Notaire le 30 septembre 216.
- La commission électorale s'est réunie dernièrement pour examiner les suppressions ou ajouts. Il est rappelé que les nouvelles demandes d'inscription doivent se faire avant le 31/12/16.
- Trois nouvelles communes : ARCY SUR CURE , BOIS D'ARCY et MERRY SUR YONNE vont rejoindre la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan au 01/01/17 et ce par décision préfectorale, malgré l'avis défavorable du conseil d'Arcy sur cure. Le nombre de communes-membres de la CCAVM passera donc de 45 à 48.
- Le nouveau site internet de la commune est opérationnel. Remerciements à Mme PECHERY pour son implication dans la mise en œuvre
- Aménagement numérique du territoire : des informations complémentaires vont être demandées au Conseil Départemental maitre d'œuvre du projet.
- Nettoyage de la salle des fêtes par une entreprise extérieure : le coût d'une opération ponctuelle semble élevé à certains. A revoir dans le cadre du budget 2017.

**LA SEANCE EST LEVEE A 12h15**